

COMMUNIQUE DE PRESSE

Feuille de route qualité de l'air Agglomération de Strasbourg

Suite à la décision du Conseil d'État du 12 juillet 2017 concernant les normes de qualité de l'air, une feuille de route a été élaborée, dans le cadre d'un vaste partenariat, afin de dégager des actions concrètes permettant de dépasser les mesures adoptées par le plan de protection de l'atmosphère et d'améliorer plus significativement la qualité de l'air dans l'agglomération strasbourgeoise.

Cette feuille de route, dont la rédaction a été pilotée par les services de l'État en associant les collectivités et tous les acteurs qui souhaitent se mobiliser (associations, entreprises, organisations professionnelles, etc.), a été présentée au conseil national de l'air et transmise au ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, fin mars 2018. Elle identifie 33 actions portées par une dizaine d'acteurs qui portent essentiellement sur l'information et la formation du public en matière de mobilité pour accélérer le changement des comportements qui restent les principaux responsables de notre exposition à la pollution atmosphérique urbaine.

Parmi ces mesures figurent entre autres :

- la mutualisation et la livraison de marchandises en centre-ville par des véhicules propres, des vélos-cargots ou par voie d'eau,
- la sensibilisation des parents d'élèves pour diminuer l'exposition de leurs enfants aux horaires d'accueil et de sortie de l'école,
- la réalisation de cours en ligne sur les effets sanitaires de la pollution,
- un contrôle renforcé des sites industriels.

Cette nouvelle approche de mobilisation des acteurs locaux volontaires, en tant que complément des actions réglementaires, favorise l'émergence d'actions citoyennes ayant vocation à développer la prise de conscience collective nécessaire à un réel changement de nos comportements.

Contact presse DREAL : communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse préfecture du Bas-Rhin : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Aurélie Contrecivile
Chef du service de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>